

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 FÉVRIER 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. – Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place, il est 19 heures, nous allons commencer la séance. Je remercie le public nombreux et les citoyens qui sont là ce soir. Je cède la parole à Madame Géraldine BUTI.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Anne-Marie CHAYOT, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL (*à partir de 19 h 10*), Ange POGGI, Cécile DUMAS (*à partir de 19 h 15*), Marilyn KERAUDY, Marc THOMAS.

Étaient représentés, Madame et Messieurs :

Jean-Marie PASCAL, par Fernande REYNAUD
Christian PEYRO, par Géraldine BUTI
Olivier JULIEN, par Martine ARFI
Nathalie PISANO, par Paulette ARNAUD

Étaient absents excusés, Mesdames et Messieurs :

Jacques BAUDOUX
Hervé REBOUL (*jusqu'à 19 h 10 après le vote de la délibération n° 01-2017*)
Beatrix ESPALLARDO
Johanne ALVAREZ
Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 h 15 après le vote de la délibération n° 04-2017*)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.– Nous confions, si vous l'acceptez, le Secrétariat de séance à Madame Marie-Pierre VIAL.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2016

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 1 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 150-2016 DU 28 SEPTEMBRE 2016
PORTANT SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU
TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE
L'ANNÉE 2017**

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Mme Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.– Vous l'avez tous compris, on adapte en fonction des festivités de la Ville. Y a-t-il des questions particulières ? Nous n'avons pas de question. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 30

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2 – PROJET D'EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE MUNICIPALE

Rapporteur : Mme Marie-Pierre VIAL

Mme VIAL procède à la lecture du rapport.

Mme Marie-Pierre VIAL.– Je précise que, de toute façon, vu le nombre de familles sollicitant l'intervention du service communal funéraire, nous aurons toujours besoin des services de l'entreprise privée Roc Eclerc en période de crise, que ce soit en hiver ou en été.

M. Hervé REBOUL rejoint la séance à 19 heures 10.

Monsieur le MAIRE.– Merci d'avoir institué cette relation en cas de pic. Nous l'avons connue, d'ailleurs, avec cette période de grippe, en France, vous le savez. Et malheureusement, ce n'est pas terminé.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL »
+ 1 voix « Marilynne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 3 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ALPHONSE DAUDET D'ISTRES POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT UN SÉJOUR PÉDAGOGIQUE POUR UN ÉLÈVE DE MIRAMAS EN CLASSE A HORAIRE AMÉNAGÉ MUSIQUE

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Mme Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Marilynne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 4 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ALBERT CAMUS DE MIRAMAS – CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS PAR ÉQUIPE DE WATER-POLO MINIMES D'ÉTABLISSEMENT

Rapporteur : M. Jérémie PARDIES

M. Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.– Merci pour toute l'attention que vous avez portée à ce dossier. Y a-t-il des questions pour le water-polo ? Non. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 31

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » +
1 voix « Marilynne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 5 – CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE MIRAMAS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Mme Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.– J'associe bien sûr Anne-Marie CHAYOT qui s'en occupe au Centre social. Y a-t-il des questions particulières ? Madame KERAUDY.

Mme Marilynne KERAUDY.– Par rapport à la convention, il y a une prise en charge pour aider et favoriser des enfants et leur permettre de participer aux différentes activités. À l'article 1, dans les modalités d'application, il est précisé que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'engage à prendre en charge financièrement l'accès de l'accueil collectif, l'accès à différents stages sportifs, à la piscine, l'accès aux prestations de cantine, l'accès au camp d'éveil. Un petit peu plus haut, on dit que viennent en déduction les aides de la CAF, le Conseil départemental, et la contribution des familles. Je souhaitais juste un éclaircissement : est-ce que tout est pris en charge ou comment est chiffrée cette aide des familles ? Est-ce qu'il y a une base ? Est-ce qu'il y a vraiment une participation, même modique, ou bien est-ce de la gratuité ?

Mme Monique TRINQUET.– C'est étudié au cas par cas. Si d'autres aides sont allouées aux familles, elles sont prises en compte. La Municipalité intervient en complémentarité des autres aides. C'est vraiment très précis. Cela dépend de la qualité de l'intervention, si c'est un personnel accompagnant. C'est donc étudié très précisément et c'est en fonction de chaque famille

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 15.

Monsieur le MAIRE.– Anne-Marie, veux-tu apporter un complément ?

Mme Anne-Marie CHAYOT.– C'est par rapport aux ressources des familles.

Mme Marilyne KERAUDY.– Un complément se fait. Le complément est pris en charge. Le complément, c'est donc bien ce que cela coûte moins les prestations sociales ou autres. Ce complément est pris en charge. On peut considérer qu'il s'agit d'une gratuité.

Mme Anne-Marie CHAYOT.– C'est par rapport aux revenus des familles.

Mme Marilyne KERAUDY.– D'accord.

Monsieur le MAIRE.– Merci à vous. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N° 6 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 135-2016 DU 12 JUILLET 2016 ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONCOURS PROPOSÉE PAR LA SAS VILLAGE DE LA PÉRONNE AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA BOUTIQUE DU VILLAGE DES MARQUES – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

M. Gérard GUILLEMONT.– Cette délibération vient corriger une délibération prise précédemment puisque nous avons un changement de titulaire pour l'aménagement du *Village des Marques*.

M. Gérard GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE ARAGON

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Monsieur le MAIRE.– Mesdames et Messieurs, nous avons été contactés par une association qui s'est créée pour la défense des intérêts des copropriétaires de la Résidence Aragon. Cette résidence est touchée par des malfaçons. Ce sont des désordres suffisamment importants pour avoir vu l'apparition de fissures verticales, ce qui n'est pas bon du tout pour ceux qui sont dans le bâtiment. Ce sont les habitants, locataires et propriétaires, qui sont venus nous voir et j'ai dû prendre, suite à un rapport technique fait par un architecte indépendant, un arrêté municipal indiquant que ce bâtiment montrait de graves dysfonctionnements et devait être réparé.

En conséquence, les copropriétaires de cette résidence Aragon se sont évidemment constitués parties civiles et ils ont constitué une association de défense. Il me paraissait, et il nous paraissait à tous, tout à fait normal (nous en avons parlé lors du Conseil municipal de préparation) que nous leur apportions l'aide que nous pouvions. Ils nous ont demandé de les aider à hauteur de 10 000 euros pour pouvoir préparer leur défense. Car ce sera un long combat, Madame la Présidente, un long combat très compliqué, mais nous serons à leur côté.

Je me demande comment il a été possible de construire des bâtiments de ce type en 2003 et qu'à la fin, un rapport puisse indiquer que tout va bien et que des gens puissent y habiter ? Moi, je suis sidéré. Nos services techniques comme les services de l'urbanisme n'avaient jamais connu une telle chose. Il a fallu que l'on se renseigne auprès de l'État pour savoir quel arrêté il fallait que l'on prenne. Étant donné la détresse et la difficulté des

occupants, il nous paraissait tout à fait normal d'avoir une démarche de solidarité eu égard aux millions de travaux qui devront être faits dans leur bâtiment.

Cette subvention sera imputée au budget principal 2017, sur le compte 65-74, chapitre 65. Évidemment, nous serons à leurs côtés, comme je l'ai indiqué, soit sur le plan technique, soit sur le plan juridique, pour leur permettre d'avoir gain de cause. Je veux vous dire que le constructeur, maintenant, nous le connaissons. Évidemment, avant qu'il se remette à construire chez nous, il va se passer beaucoup de temps, voir un temps infini, parce que, apparemment, une deuxième résidence construite au même moment, par les mêmes personnes, pourrait peut-être avoir les mêmes désordres.

On va donc accompagner cette association. Évidemment, je vous propose de suivre le Conseil municipal et la majorité dans cette proposition.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons passer au vote, que je souhaite unanime.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 8 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT DES HOSPITALIERS FORCE OUVRIÈRE DE SALON-DE-PROVENCE – ACTION EN FAVEUR DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Monsieur le MAIRE. – Vous allez dire que le Maire dépense beaucoup d'argent. Eh bien, non ! Il se trouve que depuis le début, vous vous en souvenez, il y a peut-être deux ou trois ans, nous avons, ici même dans cette salle, les syndicalistes de l'hôpital de Salon, hôpital de Salon dont nous faisons partie dans ce que l'on appelle « l'Espace de santé », qui étaient venus nous expliquer qu'il fallait absolument reconstruire l'hôpital de Salon sous peine d'avoir une fermeture programmée dans le temps. Ce dossier avance en relation avec le Maire de Salon-de-Provence, Nicolas ISNARD, qui est le Président du Conseil de surveillance des 17 communes et des 3 communes qui sont rattachées (Cornillon-Confoux, Grans et Miramas)

puisque nous faisons partie de la même zone de santé. Nous avons décidé d'aider l'organisation syndicale dans son projet de défense, et notamment sur l'action en faveur de la reconstruction pour qu'il y ait, évidemment, comme vous le pensez, une partie un peu « bras de fer » avec État et avec l'ARS (Agence régionale de santé) pour favoriser le développement de cet hôpital. Lors des vœux de Salon-de-Provence, j'ai entendu le Maire de Salon nous indiquer qu'il serait sur un terrain qui nous intéresse beaucoup, puisqu'il se situerait à l'entrée de la route, ce que l'on appelle la route de Grans, c'est-à-dire entre Miramas et Salon-de-Provence, ce qui permettrait pour les personnes qui sont rapatriées en ambulance de gagner pratiquement 12 minutes de vie. C'est énorme ! En conséquence, le Conseil municipal et la majorité vous proposent de voter cette action pour permettre au Syndicat Force Ouvrière de mener cette action. Concernant la Ville et les relations avec les autres communes, nous attendons la situation de l'achat du terrain, mais nous avons indiqué que nous serions intéressés à participer financièrement à cet achat, parce qu'il nous semble qu'en terme de santé publique et en termes de protection de la population et de cet hôpital, il faut absolument qu'il y ait une reconstruction. Si en plus cette reconstruction se passe sur le terrain nécessaire, et qui se trouve entre nos deux communes, vous pensez bien que le Maire de Miramas et l'ensemble des élus ici présents seront intéressés à améliorer les conditions d'accueil, notamment dans les urgences,

Pour l'instant, nous vous proposons, en attendant des nouvelles positives, soit sur l'achat, soit sur la reconstruction, d'aider par une subvention à hauteur de 4 400 euros qui couvrira les frais de déplacement et de manifestation nécessaires.

Sur la santé, nous y reviendrons tout à l'heure. Un deuxième combat nous attend. Monsieur THOMAS, vous avez la parole.

M. Marc THOMAS. – Ma question est simple, même si j'approuve le fait que l'on doit déménager l'hôpital. Normalement, légalement, on ne peut donner des subventions qu'aux unions locales. Là, vous marquez que vous donnez une subvention à un syndicat, Force Ouvrière. Je voudrais juste savoir si, légalement, vous ne risquez pas d'être en contradiction avec la loi.

Monsieur le MAIRE. – Évidemment, vous pensez bien que nos juristes se sont penchés sur la question. Vous avez raison sur le fait que la Ville ne puisse pas subventionner des syndicats en fonctionnement, puisqu'elle doit passer par les unions locales. C'est ce que nous faisons. Mais là, nous finançons une action précise et nous pouvons apporter notre soutien, parce qu'ils représentent un intérêt communal majeur. Dans ce contexte, nous pouvons le faire. J'imagine que votre question va amener un vote positif pour nous aider à reconstruire cet hôpital.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 9 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AUX SECRÉTARIATS DU COMITÉ MÉDICAL ET DE LA COMMISSION DE RÉFORME PLACÉS AUPRÈS DU CDG 13 – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Eric MARCHESI

M. Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 10 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS DU MuCEM – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Eric MARCHESI

M. Eric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Eric MARCHESI. – Il s'agit d'une délibération administrative qui n'engendre pas de surcoût pour la commune, puisque c'est le MuCEM qui prend en charge cette convention. C'est nous qui payons et c'est refacturé derrière.

Monsieur le MAIRE – Y a-t-il des questions particulières ? C'était la question que vous vouliez poser...

Mme Marilyn KERAUDY. – Vous avez répondu par anticipation.

Monsieur le MAIRE. – S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyn KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 11 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, INSTITUT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL, ET LA VILLE – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Mme Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Nous avons assisté à une première réflexion. C'est un très beau travail que nous mettrons en ligne, d'ailleurs. Ce sont des étudiants qui peuvent préparer en même temps leur Master. Y a-t-il des questions particulières ? Non, pas de question. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyn KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ENVIRONNEMENT

N° 12 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMER DE PONT DE RHAUD (PIDAF)

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Mme Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.– Vous l'avez compris, dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler « la simplification administrative », certains organismes ont été fermés. Celui-ci qui est sur Pont de Rhaud est relativement important. Je ne vois pas comment, aujourd'hui, la Métropole pourrait gérer ce genre de problème. Les communes de Cornillon-Confoux, Grans, Saint-Chamas, etc., ont décidé de prendre une délibération pour demander à Monsieur le Préfet de pouvoir maintenir l'activité de ce syndicat. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 – AVIS SUR L'ÉVOLUTION DU SMER DE PONT DE RHAUD (PIDAF)

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Mme Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 – MISE EN PLACE D'UN ÉVÈNEMENT INTERNATIONAL SUR LE TERRITOIRE MIRAMASSÉEN SUR LE THÈME DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PENDANT LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS LES 23, 24 et 25 NOVEMBRE 2017 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : **Mme Géraldine BUTI**

Mme Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Mme Géraldine BUTI.– Je rappelle juste que chaque démarche, chaque projet que l'on met en place avec le « zéro déchet » et le « zéro gaspillage », passe en Conseil municipal parce que nous ne faisons jamais rien sans demander toute l'aide que l'on peut nous apporter. Donc, l'ADEME finance à hauteur de 50 % et après, on va essayer de chercher tout ou partie du solde.

Monsieur le MAIRE.– Toujours dans le « zéro déchet, zéro gaspillage », la Directrice du *Village de Marques* accepte d'entrer dans le dispositif. Là, il va y avoir du volume de tri et de récupération.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyn KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SÉCURITÉ

N° 15 – RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 130-2016 AFFÉRENTE A LA RECONDUCTION DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

Rapporteur : **M. Hatab JELASSI**

M. Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.– Monsieur JELASSI, j'ai cru comprendre avec vous que, comme chaque année, on a demandé à l'État de faire le point sur la sécurité de la Ville. Mais comme personne ne me croira, c'est donc le Directeur Départemental de la Sécurité Publique qui viendra très prochainement présenter les chiffres.

M. Hatab JELASSI.– Oui, surtout que les chiffres sont très encourageants.

Monsieur le MAIRE.– Les chiffres sont très encourageants.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 16 – ABROGATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE MIRAMAS, LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE, LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE GRANS, D'UNE HABITATION SISE ROUTE DE CORNILLON MAS DE GUÉRIN A MIRAMAS – LOTS A, B, C ET D

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Mme Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.– En fait, c'est la salle du 1^{er} étage qu'ils arrêtent, mais ils prennent la salle du bas.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 17 – AVIS SUR PERMIS DE CONSTRUIRE PC 13063 16 G0058 – 38 LOGEMENTS
SITUÉS RUE HENRI LANG**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.– Il s'agit de 38 logements situés rue Henri Lang. Vous connaissez les deux petits immeubles qui sont sur la rue Henri Lang, qui sont vieux et qu'on ne peut plus réhabiliter, les appartements ne correspondent plus aux normes ni aux dimensions d'aujourd'hui. Ils sont très petits. Il a donc été décidé de démolir ces deux immeubles et d'en reconstruire deux. Vous avez l'emplacement des immeubles. Il y a 38 logements, dont la typologie est la suivante : 12 T2, 22 T3 et 4 T4. Il y aura 55 places de stationnement, dont 13 places non couvertes et 42 places boxées dans trois blocs de garage.

Le projet a fait l'objet d'un avis favorable de l'architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Vous savez que maintenant, y compris pour les maisons individuelles, un architecte du CAUE vient tous les quinze jours. L'architecte regarde absolument tous les permis de construire et donne des prescriptions aux architectes qui font les projets. Vous avez une photo de ce que cela va représenter. Effectivement, à côté des deux immeubles existants, c'est tout de même nettement plus agréable.

Monsieur le MAIRE.– C'est dommage que l'on n'ait pas les photos avant, parce qu'entre avant et là, ce qui est proposé, c'est le jour et la nuit. Nous avons une question de Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.– C'est dommage qu'il n'ait pas été là pour Aragon.

Monsieur le MAIRE.– Je vous remercie de votre message amical. Effectivement, j'aurais pu venir plus tôt.

M. Jean GUILLON.– Non, mais Aragon, à un moment donné, ce sont les entreprises...

Monsieur le MAIRE.– C'était de l'humour... On va quand même regarder qui sont les entreprises derrière !

M. Jean GUILLON.– Oui, quand on connaît les gens qui travaillent mal, on peut essayer de les éviter.

Monsieur le MAIRE.– Ce n'est pas toujours évident.

Sur ce beau projet, y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Nous passons au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 18 – ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION A N° 711 – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 19 – ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE GRDF SUR LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BP N° 124 CORRESPONDANT AU STADE MEANO – AUTORISATION DONNE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 20 – DÉCLASSEMENT DE 120 M2 DU DOMAINE PUBLIC SITUE RUE DES LAURIERS, QUARTIER DES MOLIÈRES

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

M. Jean GUILLON.– C'est la rue qui passe entre la salle des fêtes et le futur stade d'athlétisme. C'est pour faire l'entrée de la halle. On a besoin de cet espace, donc on le décline du domaine public pour ensuite le céder pour la halle d'athlétisme.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 – CESSION DES PARCELLES AH 51, 52 ET 53 SITUÉES RUE D'IRLANDE, ZAC DES MOLIÈRES, AU PROFIT DU GROUPE CORALLIS

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.– Ce n'est pas une société d'insertion, c'est un centre de formation qui s'implante sur la Ville. Le groupe Corallis vient acheter et construire pour mettre en place des formations, notamment dans l'apprentissage. Ils ont vu plusieurs terrains. Ils se sont arrêtés sur ceux-là. Ils sont proches de la logistique, et aussi d'autres domaines de formation. C'est une bonne nouvelle d'avoir un centre de formation d'apprentis sur notre territoire. Nous leur souhaitons bien sûr la bienvenue, d'autant qu'ils vont commencer par construire et cela fera travailler toutes les entreprises du secteur.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 22 – ACQUISITION DE 119 M2 DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BN N° 286,
AVENUE ADRIEN MAZET**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON procède à la lecture succincte du rapport.

M. Jean GUILLON.– C'est un terrain qui appartient aujourd'hui à 13 Habitat qui nous cède cette partie pour que nous puissions finir les trottoirs de l'avenue Adrien Mazet. C'est dans le cadre de la rénovation de Miramas, les Cités Jardins qui ont été démolies et qui vont être reconstruites.

Monsieur le MAIRE.– Différemment, pour des questions d'accession sociale.

M. Jean GUILLON.– Oui, différemment, avec moins de logements sociaux.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 23 – ACQUISITION DE 6 485 M2 DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BN N° 286,
AVENUE ADRIEN MAZET**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON procède à la lecture succincte du rapport.

M. Jean GUILLON.– En fait, ce sont les routes qui vont sur ces logements. Il y a également une voie piétonne qui va traverser ce quartier. C'est l'acquisition, toujours à l'euro symbolique pour faire ces routes, le tout étant fait par 13 Habitat. Il nous reviendra après, comme c'est du domaine public, de les entretenir.

Monsieur le MAIRE.– Y a-t-il des questions particulières ? Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.– En même temps que les piétons, est-ce que vous pensez aussi aux cyclistes ?

Monsieur le MAIRE.– Oui, oui, partout, le vélo apparaît. Des traces de pistes cyclables apparaissent. Sur la zone des Molières, il y en a partout, et dès que l'on construit et que l'on rénove. Mais vous avez raison de poser la question. Je sais que vous êtes très amoureux de la « petite reine ».

Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 – ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE FORMULÉE PAR LA SCI FINANCIÈRE ID GRANS EN VUE D'ÊTRE AUTORISÉE A EXPLOITER UN ENTREPÔT OUVERT SUR LA COMMUNE DE GRANS

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON procède à la lecture succincte du rapport.

M. Jean GUILLON.– C'est un bâtiment de logistique. Nous vous proposons de donner un avis favorable à cette enquête publique.

Monsieur le MAIRE.– C'est sur Grans. S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE DE CESSION DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE CONSENTIS PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE-METROPOLE AUX UTILISATEURS DE LA PLATEFORME GÉOGRAPHIQUE INTERACTIVE EXTRANET

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON procède à la lecture succincte du rapport.

M. Jean GUILLON.– C'est une convention qui est faite aujourd'hui avec notre ancienne intercommunalité. La convention fait partie de ce que l'on est obligé de faire avec le passage à la Métropole. Il n'y a aucun changement particulier.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 26 – APPROBATION DE LA DEMANDE DE RÉAFFECTATION DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 INITIALEMENT ATTRIBUÉE A L'EXTENSION DE LA PISCINE D'HIVER AU TITRE DES TRAVAUX STRUCTURANTS – DÉLIBÉRATION N° 85-2015 DU 15 AVRIL 2015

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. – Comme les services de la Ville le savent, la piscine d'été sera ouverte cet été. Y a-t-il des questions ? Madame. Il s'agit juste d'un transfert.

Mme Marilyne KERAUDY. – Il s'agit juste d'un transfert, effectivement. Nous sommes donc là pour valider ce transfert. En amont, y a-t-il nécessité à faire également une demande de réaffectation de cette subvention, dans la mesure où nous allons valider cette nouvelle affectation ? Est-ce que la même demande est faite en amont pour une réaffectation ?

Monsieur le MAIRE. – En fait, nous nous sommes renseignés auprès du Conseil Départemental. Nous avons déjà obtenu une subvention à hauteur de 60 %, je crois. Tant que nous étions au départ, nous avons la possibilité de switcher l'opération décidée sur une opération qui était sur le même périmètre et qui concernait la piscine. Que ce soit piscine d'été ou d'hiver, c'est juste un changement de destination qu'ils feront eux-mêmes. Pour ne pas perdre d'argent, nous vous proposons ce soir ce switch. Y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MOTION

N° 27 – MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE L'ANTENNE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MIRAMAS

Monsieur le MAIRE.– Mesdames et Messieurs, avant de dire quelques mots, je vais laisser Mireille MIZOULE faire un commentaire. Nous l'écoutons attentivement.

Mme Mireille MIZOULE.– C'est donc en rapport avec la fermeture de l'accueil de la Sécurité sociale de Miramas qui a été programmée pour le 31 décembre 2016. Sur ce point-là, le Directeur a tenu ses engagements, puisque nous sommes toujours ouverts, sauf que ce monsieur avait pris l'engagement de rencontrer Monsieur le MAIRE une deuxième fois avant de prendre une décision, chose qu'il n'a pas faite et que j'ai sue lundi. La décision qui a été proposée au Conseil de ce matin est la fermeture de l'accueil de Miramas, avec le maintien d'une permanence deux jours par semaine. C'est une hérésie totale, sachant que nous recevons 140 assurés par jour, et mes chiffres sont bons (les siens sont faux). Deux jours par semaine, on va vers l'émeute. En plus, on ne sait pas quand, on ne sait pas où, on ne sait rien. La seule chose que l'on sait, c'est le vote de ce matin, à l'unanimité moins deux voix de la CGT. Il y a 22 conseillers. Si vous voulez la liste, elle est sur Internet, je l'ai remise. Il y a des syndicalistes (FO, CFDT, CGC), des mutualistes, des patrons, des représentants des personnes handicapées, etc. Enfin, tous ces gens ont voté pour.

Parce que chez nous, le Directeur... Est-ce que je peux dire ce que j'ai à dire ?

Monsieur le MAIRE.– Non. Non, non, on a dit que l'on restait...

Mme Mireille MIZOULE.– Non, mais je ne voulais pas dire un gros mot.

Monsieur le MAIRE.– Moi, je peux, mais pas toi.

Mme Mireille MIZOULE.– Donc, Monsieur a décidé qu'il allait fermer. Mais le problème est que nous avons tout de même une grosse porte ouverte puisque l'on ne sait pas quand. Il a dit « courant 2017 ». Il va falloir faire vite et fort – pour pouvoir affirmer haut et fort, et remobiliser la population comme elle a su le faire, parce que nous avons mobilisé la

population avec l'union locale CGT et le syndicat CGT. Malheureusement, c'est dommage, mais il va falloir recommencer à arpenter le marché comme nous l'avons fait pour le Trésor public. Il faut absolument rencontrer ce monsieur, même s'il ne tient pas ses engagements. Nous voulons quand même le rencontrer. Mais l'essentiel, je crois, c'est de revoir Madame CORSO, la Présidente du Conseil et les conseillers et faire remobiliser la population.

Monsieur le MAIRE.– Merci, Mireille. Je vais en résumé de ce que tu viens de dire... Non, c'est toi qui vas lire.

Mme Mireille MIZOULE.– Non, je ne la lis pas, parce qu'en fait, dans cette motion, il manque l'élément que nous avons rajouté, c'est-à-dire que le Directeur au Conseil de la Sécurité sociale allait proposer la fermeture de l'accueil de Miramas, en la remplaçant par une permanence de deux jours. Il a fait pareil à Tarascon, mais cinq jours par semaine. Pourquoi deux jours à Miramas ? Il faut poser la question, aussi. Nous sommes sur la continuité du service public, sur la cohésion sociale. Je vous regarde tous et je vous ai tous vus, un jour, à la Sécurité sociale.

Monsieur le MAIRE.– Non, mais Madame MIZOULE, c'est secret, ça.

Mme Mireille MIZOULE.– Non, ce n'est pas secret ! C'est public.

Monsieur le MAIRE.– Alors, la motion le dit correctement. Avant de la lire, nous avons convenu que Madame MIZOULE puisse faire une intervention, car vous connaissez évidemment son attachement à cet outil de solidarité et de cohésion sociale.

Mesdames et messieurs, il y a plusieurs mois, la Ville avait été alertée de la fermeture d'une trésorerie. Cette décision était celle de l'État. Évidemment, avec la mobilisation de l'ensemble de la population, nous avons réussi à maintenir cette trésorerie, alors que beaucoup disaient que nous allions fermer. Eh bien, non, nous l'avons maintenue. Mais nous avons eu une mauvaise nouvelle il y a plusieurs mois sur le fait que la Caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône avait décidé un plan d'économie d'échelle. La Sécurité sociale, pour ceux qui ne le savent pas, est un organisme paritaire, qui est géré par un Conseil d'administration paritaire, avec un Directeur général qui a tout de même un poids extrêmement important. Ce pour quoi je me suis beaucoup fâché avec Mireille, c'est que, vous le savez, la Sécurité sociale est certainement l'élément central de la cohésion dans notre pays. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par le Conseil national de la résistance, il fût décidé la création de la Sécurité sociale. Il y a plusieurs branches dans la Sécurité sociale. Et il y en a une qui touche un secteur éminemment important pour chacun d'entre nous, qui est la santé. Cet organisme gère les accueils dans l'ensemble des villes, et cet organisme vient de décider ce matin – ou cet après-midi, je ne sais pas – de faire en sorte

que notre accueil qui était ouvert 5 jours/7 ne reste ouvert que 2 jours/7. Ce n'est pas acceptable !

Je vais donc le dire devant la presse, devant vous tous, et vous appeler à une mobilisation générale, comme nous avons su le faire tous ensemble, unanimement, quand il s'agissait de la Trésorerie.

La Sécurité sociale, pour la Ville, c'est énorme. Le nombre de gens qui viennent, c'est énorme. Nous ne sommes pas n'importe quelle ville, ici. Nous connaissons nos difficultés sociales. Nous avons même été repérés comme faisant partie des 200 quartiers à rénover, sur le plan national. L'ensemble des services nous met en priorité, que ce soit sur la police, que ce soit sur d'autres domaines. Et sur la Sécurité sociale, le paradoxe, c'est que comme c'est un élément extrêmement important d'insertion pour n'importe qui, c'est sur ce secteur-là qu'aujourd'hui, sur une ville qui vient de prendre plus de 400 habitants nouveaux, ils viennent de décider de fermer. C'est un scandale, je n'ai pas besoin d'utiliser des mots, je leur ai dit exactement ce que je vais vous dire ce soir. Je ne me laisserai pas faire. Ils vont entendre, au paritarisme, ce que c'est que de s'attaquer à la ville de Miramas. Nous allons donc prendre des mesures. D'abord, une motion ce soir, collective, puis une mobilisation des habitants. Puis, nous mettrons en place d'autres actions pour expliquer ce qu'est une décision inique, scandaleuse.

Que l'on ferme la Sécurité sociale dans des villes riches, on peut imaginer que ces gens se mettent sur Internet pour aller régler leurs problèmes de santé. On peut l'imaginer. Mais dans une ville où il y a des problèmes sociaux, dans une ville où nous avons – et nous le savons tous – des difficultés dans l'approche de l'analyse des choses pour un certain nombre de nos habitants, ne pas avoir d'agent en permanence pour expliquer où se trouve le dossier, pour exiger ce que Mireille m'a expliqué longuement, à savoir des paiements plus rapprochés. Quand on n'a pas beaucoup d'argent, le paiement de la Sécurité sociale, on l'attend avant la fin du mois. Donc, c'est un vrai scandale. Je ne feins pas une colère. J'avais demandé avant toute décision que le Directeur général revienne me voir. Il y a un an, il m'avait dit « nous envisageons de ». Nous avons gagné 2016, et nous avons dit avant le Conseil d'administration : « *Nous voudrions avoir les chiffres qui vous donnent l'autorisation de fermer, et nous, on vous apportera tous les éléments nécessaires sur les raisons pour lesquelles il faut la maintenir sur la Ville* ».

J'avais cet engagement. Ce monsieur n'a pas tenu cet engagement. Donc, je le prends, évidemment, très mal. Il se moque de nous. Puisqu'il se moque de nous, nous allons faire le nécessaire. Ce n'est pas une menace. Je dis que nous allons faire le nécessaire. Et s'il faut mettre des bus pour aller à Marseille, ou s'il faut envahir son bâtiment, on va le faire.

Je ne me laisserai pas faire, parce que, ce qui est absolument surprenant, c'est qu'au milieu de ce Conseil, il y a des gens qui représentent les usagers, il y a des gens qui représentent les mutuelles, et il y a des gens qui représentent les organisations syndicales. Mais, nous, collectivités locales, nous n'y sommes pas. C'est quand même dans nos villes que la Sécurité sociale apporte, évidemment, des éléments positifs pour nos habitants. C'est donc un vrai scandale, cette histoire. Au moment où tout le monde nous aide, c'est la Sécurité sociale qui se retire.

Nous allons nous mobiliser et je veux vous lire, avant le débat, cette motion est en faveur du maintien de l'antenne de la Caisse primaire d'assurance maladie de Miramas.

Monsieur le MAIRE donne lecture de la motion :

« OBJET : Motion en faveur du maintien de l'antenne de la Caisse primaire d'assurance maladie de Miramas.

Dès le mois de mai 2015, la Commune s'est opposée aux annonces faites par la CPAM 13 relatives au projet de restructuration de la Sécurité sociale dans notre département, engageant la fermeture de douze sites d'accueil, dont celui de Miramas.

À ce jour, l'accueil de notre ville est toujours en activité, mais suspendu à la décision de la direction de la CPAM. Elle s'oriente, lors de son Conseil d'administration du 9 février 2017 vers une transformation de l'accueil et une permanence ouverte deux jours par semaine. Même s'il ne s'agit pas d'une fermeture totale de l'accueil des publics, cette régression de l'offre de service public est inacceptable.

Les agents continuent d'œuvrer avec beaucoup de difficulté, pour l'accueil de la population aujourd'hui.

Il est proposé au Conseil municipal de statuer en faveur du maintien de l'antenne de la Caisse primaire d'assurance de Miramas, avec l'ouverture de l'accueil Espace-Service cinq jours par semaine.

Rappelons que les services d'assurance maladie constituent un service public véritable vecteur de cohésion sociale.

La proposition du « tout numérique » au détriment de la présence humaine ne constitue pas toujours la réponse adaptée aux difficultés que peuvent rencontrer les populations : déplacements, compréhension des formulaires, constitution de dossiers complexes. Les conséquences d'une fermeture de l'accueil porteront également sur la fin des procédures d'urgence, mobilisées par les agents pour permettre aux habitants de résoudre des situations financières dramatiques.

La proposition d'une permanence de deux jours n'est pas adaptée pour répondre aux 140 assurés qui viennent en moyenne par jour à l'Espace-Accueil-Service de Miramas.

La fermeture de la sécurité sociale de Miramas est contraire aux principes constitutionnels de continuité et d'égalité d'accès aux soins de tous aux services publics et conduirait à un déséquilibre certain de la couverture des territoires. Il convient de rappeler que Miramas bénéficie d'un programme national de renouvellement urbain (ANRU).

Afin de répondre aux attentes de nos populations, les élus de Miramas réunis en séance publique exigent le maintien de l'accueil Espace-Service ouvert cinq jours par semaine, en qualité de service de proximité essentiel pour la commune.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier, y compris juridiques, s'il le faut.

En vue notamment,

- d'exposer son attachement au maintien de l'accueil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Miramas aux autorités de tutelle ;*
- d'exiger des autorités idoines le maintien de l'accueil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Miramas, comme service de proximité et de pleine compétence ;*
- de saisir le député de la circonscription, le ministre de la Santé et de la Cohésion sociale ainsi que le ministre de la Ville dans le cadre de l'ANRU ;*
- de demander une communication transparente des services de l'État et des autorités de tutelles des motifs qui conduiraient à la décision de fermeture de l'accueil de la Caisse primaire d'assurance maladie de Miramas ».*

Monsieur le MAIRE.– Je leur ai dit au téléphone : vous m'avez rarement vu en colère et je le suis vraiment. Parce que l'on ne pouvait pas imaginer un seul instant que dans une ville reconnue comme importante (nous sommes la 10^{ème} du Département), une ville où les difficultés sont plus importantes que dans certains quartiers de villes qui sont plus huppées que nous, comme par hasard, ils choisissent notre commune. Comme par hasard, ils choisissent ici, alors que nous en avons le plus besoin. Je pense à toutes ces personnes âgées, notamment, qui se rendent à ce centre. Je pense à toutes celles et tous ceux qui viennent pour des pensions importantes d'accident ou des demandes de papiers. Je pense évidemment à toutes celles et à tous ceux qui viennent accélérer leur paiement.

La Ville ne comptera pas ses moyens d'action. Donc, nous avons une réunion de groupe sur cette question dans les jours qui viennent, pour prendre des mesures, et nous associerons, s'ils le souhaitent, l'ensemble des conseillers municipaux, pour participer avec nous aux actions, et en même temps, aux décisions que nous serons amenés à prendre pour nous bagarrer et demander à ce Conseil d'administration de revoir sa copie.

Si vous le voulez bien, je vous propose de voter cette motion, mais avant, je vais laisser la parole à Mireille, qui la souhaite, tout en restant... D'accord.

Mme Mireille MIZOULE.– Oui, je suis très polie, ne t'inquiète pas.

Juste pour dire que Monsieur le Directeur a inauguré en grande pompe un accueil de proximité au Cabot, dans le 9^{ème}, à Marseille. Là-bas, c'est quand même moins grave que chez nous. Donc, là-bas, oui, avec le Maire, on fait des accueils de proximité, on s'en félicite, mais ici, à Miramas...

Alors, je reviendrai sur le chiffre. C'est bien 140, mais ce n'est pas cela qu'il faut voir. Même s'il n'y en avait que 100, ce n'est pas un problème. Pour que vous ayez bien la notion de ce qui peut se passer, on a fait une urgence la semaine dernière pour un monsieur qui n'avait pas été payé depuis le 15 novembre. Cela veut dire que ce monsieur, cela fait trois mois qu'il n'a pas d'argent. Ce n'est pas Ameli ou Internet qui va résoudre son problème. Et ça, Monsieur BERTUCCELLI s'en fout.

Monsieur le MAIRE.– Je n'ai pas donné de nom, je n'ai pas donné de nom.

Mme Mireille MIZOULE.– Ah mais si ! Son nom est sur Internet.

Monsieur le MAIRE.– D'accord. Madame DUMAS avait demandé la parole.

Mme Cécile DUMAS.– Oui, juste un mot. Je trouve quand même que c'est déplacer un peu le problème. Ce monsieur, je ne le connais pas du tout, qu'il soit gentil ou méchant, ce n'est quand même pas là le problème. Le problème, c'est que l'on est dans une politique d'austérité, décidée par le Gouvernement qui souhaite faire des économies, et que l'on prend là où l'on peut. Voilà. C'est tombé sur nous et cela aurait pu tomber sur une autre commune qui aurait sûrement réagi à ce titre, et présenté les mêmes difficultés, ou en tout cas les mêmes critiques quant à la disparition de son antenne chez elle. Voilà, c'est là, le problème. Il faut quand même poser les problèmes là où ils sont. Après, gentil monsieur, vilain monsieur, peut-être, mais il n'empêche que les décisions se prennent là-haut. Elles se prennent sous notre gouvernement et on est dans une politique d'austérité. Donc, on ferme tout ce que l'on peut fermer. Il est là, le fond du problème. Ce n'est pas que le monsieur soit gentil ou méchant.

Monsieur le MAIRE.– On ne sait pas s'il est gentil ou méchant, mais Mireille va vous répondre.

Mme Mireille MIZOULE.– Oui, deux secondes, parce que cela ne vient pas de là-haut. C'est vrai que des conventions d'objectifs sont signées, mais après, le directeur en fait ce qu'il veut. Sa décision, c'est la sienne, ce n'est pas celle de Marisol TOURAINE, par exemple. C'est la décision de Monsieur le Directeur qui s'appelle Monsieur BERTUCCELLI. On dirait qu'il a joué aux fléchettes. Il avait tant à fermer, parce que l'argent, il l'a mis ailleurs. Il faut savoir que, par exemple, à Salon, il a vendu un immeuble, il a mis trois ans à le vendre. On était encore dedans, et pendant ce temps-là, il a payé le loyer d'un local vide. À un moment donné, si je gérais comme ça chez moi, on est tous dehors. Il faut voir aussi comment cela fonctionne chez nous. Tous les jours, il y a des appels à candidatures d'adjoints de direction, de chefs de projet. Tous les jours ! C'est l'armée mexicaine, la Sécurité sociale dans les Bouches-du-Rhône ! À un moment donné, il y a des choix.

Monsieur le MAIRE.– Très bien, merci. Il ne s'agissait pas simplement de gens gentils ou méchants. Il s'agit quand même, Madame, d'un organisme paritaire. Il y a des objectifs globaux sur la Sécurité sociale, mais ensuite, la gestion est faite en paritarisme. Donc, ne mêlez pas l'État au paritarisme. Il se trouve que la décision de la Caisse et du Conseil est faite sur proposition de son directeur, et je trouve que cette question est trop importante. Donc, j'irais bien volontiers revoir la Présidente, mais nous allons nous bagarrer.

Y a-t-il d'autre question ? Il n'y a pas plus de question.

Je vous propose donc de voter cette motion. Je la mets aux voix. Et pour évidemment immortaliser tout cela, je fais à l'envers de d'habitude. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.– Question n° 28, Monsieur GUILLEMONT. Je quitte la séance et je donne la présidence à Madame Maryse RODDE.

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 28 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC-MPT – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE OU A SON REPRÉSENTANT DE SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

M. Jean GUILLEMONT.– J'ajouterai à cette délibération que cette subvention exceptionnelle, nous avons accepté de la présenter au vote ce soir à l'issue d'une rencontre très longue avec les représentants du Bureau de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture), ou plutôt de son Président, qui est dans la salle ; je le salue. Bien sûr, était aussi présente la Directrice. Nous avons convenu ensemble qu'il convenait de faire un travail d'examen de la situation financière au fond, et d'examiner aussi l'organisation de la MJC ensemble, afin qu'ultérieurement, le Conseil d'administration souverain puisse adopter un certain nombre de mesures visant à faire en sorte que dans les années à venir, la MJC puisse rééquilibrer ses comptes et reconstituer sa trésorerie. Nous avons aussi indiqué aux représentants de la MJC que la subvention annuelle de fonctionnement, qui est de 280 000 euros depuis trois ou quatre années est maintenue. Nous souhaitons pouvoir, avec la MJC, sortir de cette période de difficulté particulière, en maintenant le niveau de la subvention de fonctionnement, et en trouvant les solutions qui permettront de faire en sorte que sa structure financière soit équilibrée et saine.

Au passage, et pour terminer, nous sommes en train de préparer le budget. La position qui est la nôtre concernant l'ensemble des subventions au secteur associatif, c'est le maintien, globalement, des enveloppes qui sont attribuées aux différents secteurs associatifs, qu'il s'agisse de la culture, du sport, de l'animation sociale, des associations patriotiques, etc. Voilà, mes chers collègues, ce que nous vous proposons : une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à la MJC pour qu'elle puisse passer le gué pendant quelques mois, accompagnée du travail que j'ai indiqué tout à l'heure.

Mme Maryse RODDE.– Y a-t-il des questions ? Monsieur ?

M. Marc THOMAS.– Ma question est simple. La MJC-MPT est exposée régulièrement à une trésorerie tendue. « Régulièrement », ce mot-là, me gêne un peu. Ensuite, quand on dit « régulièrement à une trésorerie tendue », notamment due au retrait des financements de certains partenaires institutionnels. Est-ce que, justement, ce n'est pas parce

que la trésorerie est « régulièrement tendue » que les partenaires se seraient retirés ? Sinon, pour quelle raison se sont-ils retirés ?

M. Gérald GUILLEMONT.— Alors, c'est vrai que cela fait maintenant quatre exercices comptables que la MJC est dans l'obligation de gérer une situation financière qui est très tendue. Quand on regarde les comptes, je peux dire que des efforts ont été faits sur la maîtrise, et notamment sur le poste le plus important qui est le poste de la masse salariale. Pour revenir dans le détail sur la question de Monsieur THOMAS, les retraits de certains financements institutionnels ne résultent pas de la structure financière de la MJC, parce que, généralement, ils ne regardent absolument pas les comptes des associations. Ce sont simplement des politiques de soutien à la vie associative qui ont changé à la faveur de changement de majorité, avec des politiques qui sont en retrait par rapport à ce que faisaient les assemblées précédentes. Il n'y a pas de lien direct avec la situation ou la structure financière de la MJC.

M. Jerry GRUAT.— Je voulais juste ajouter une précision quant à la suite des entretiens que nous avons eus avec le Bureau de la MJC, sa Direction et quelques élus. Nous avons décidé, à la fin de toutes ces interventions, de mettre en place un comité de pilotage, d'ici fin février 2017. Ce comité de pilotage aura bien sûr à faire des propositions pertinentes de gestion financière, mais aussi, sur le plan de l'organisation et la vie de la MJC, pour avoir, fin 2017, comme objectif, d'absorber ce problème de trésorerie.

Monsieur le MAIRE.— Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.— C'est la question que j'allais poser, justement, à savoir que normalement, comme c'est une association, il a un rôle de contrôle. Il vient de répondre à la question que j'allais poser.

Monsieur le MAIRE.— Alors, je voudrais quand même qu'il soit dit autour de cette table, parce que je n'écoutais pas, et parce que j'ai le droit normalement de parler avec vous, parce que je suis président d'honneur. Notre avocat me dit « pas trop », mais je vais quand même dire deux mots, puis je sortirai au moment du vote. D'abord, première question, je renouvelle ma confiance dans l'équipe administrative et dans les administrateurs de la MJC sur leur volonté d'apporter aux habitants de notre ville un service de qualité et un travail de qualité, que nous voyons tout le temps. Il faut quand même que cela soit dit parce que, sinon, on pourrait s'imaginer qu'ils jettent l'argent par la fenêtre. Ce n'est pas le cas.

Deuxièmement, oui, tout à l'heure, j'entendais « des politiques d'austérité ». Il se trouve qu'il y a eu quelques changements dans les collectivités territoriales qui portaient le mouvement associatif de façon importante dans ce département et dans cette région ! Des changements ont lieu, et des changements de stratégie de financement ont lieu aussi.

D'ailleurs, je note qu'il n'y a pas que la MJC qui a été touchée par des baisses des subventions. Il y a aussi des mouvements sportifs et d'autres associations qui ont aussi été touchés.

Donc – et c'est normal, c'est notre rôle, et Monsieur THOMAS, vous avez raison avec Monsieur GRUAT –, j'imagine que Gérard GUILLEMONT l'a dit, mais c'est normal que nous soyons à côté d'eux, parce que la MJC, ce n'est pas rien pour la ville de Miramas. C'est un lieu de culture, de partage, depuis de très nombreuses années. Beaucoup d'enfants et d'adultes de la Ville y sont passés tout au long de ces années. C'est un lieu absolument important pour nous et il est central. C'est un lieu culturel de centre-ville, et il faut absolument continuer de travailler. Donc, ce comité de pilotage, accepté par tous, tout en respectant l'autonomie de gestion de la structure (c'est toujours très important, c'est la loi de 1901), nous permet de pouvoir travailler avec eux sur le fond, et d'établir avec eux une feuille de route nous permettant de trouver des solutions.

En l'occurrence, le choix que nous faisons, c'est immédiatement de répondre à la sollicitation, pour ne pas être en difficulté auprès des salariés et de la politique publique menée par la MJC-MPT. Ensuite, évidemment, ce travail se fera tout au long de cette année pour que l'exercice prochain puisse être équilibré avec des objectifs qui pourront être tenus.

Je cède la présidence à Maryse RODDE pour faire le vote.

Monsieur le MAIRE quitte la séance.

À l'unanimité, la présidence est donnée à Madame Maryse RODDE.

Il est à présent procédé au vote.

Monsieur le MAIRE ne participe pas au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS » + 1 voix « Marilyne KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE a rejoint la séance.

D/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 2 novembre 2016 au 28 décembre 2016.

E/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE.– Je remercie les services d'accélérer la Commande publique et les services techniques les dossiers, pour que nous puissions, comme je l'ai indiqué lors des vœux, faire toute la rénovation des bâtiments sportifs en priorité, bien sûr.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.– Il y aura un Conseil municipal le 8 mars prochain, où vous sera présenté le ROB (rapport d'orientations budgétaires), et nous aurons donc le débat budgétaire.

Mesdames et messieurs, je vous remercie beaucoup de votre attention, et je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 30.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX



La Secrétaire de séance

Marie-Pierre VIAL

